

ABONNEMENTS

EDITION TRI-HEBDOMADAIRE. — Au Canada, un an, \$4... six mois, \$2. — Aux Etats-Unis, un an, \$3; six mois, \$2.50.

LE PAYS.

PAPINEAU et DORION Propriétaires-Éditeurs

Edition Tri-Hebdomadaire. — MONTREAL, SAMEDI MATIN, 27 JANVIER 1886.

VOL. XV.

ANNONCES

Première insertion 8 centimes par ligne; chaque insertion subséquente, 2 centimes par ligne. Le carré de 20 lignes \$30 pour l'année et \$10 pour six mois.

No. 6.

MEUBLES, Etc. Etablissement Canadien de Meubles de Ménage. O.E. PARSIEAU, Propriétaire.

MAISON JACQUES-CARTIER. A L'ENSEIGNE PAVILLON FRANÇAIS, RUE NOTRE-DAME. (Deuxième porte de la rue Bonsecours, près de chez le Dr. Picault.)

Les Messieurs du Clergé. Trouveront toujours à leur établissement un bon assortiment de Métrons dantes et simples, Say, Russell Cord, etc., aux conditions les plus libérales.

AGENCE POUR LES RECLAMATIONS AUX ETATS-UNIS PERMANENTEMENT ETABLI. ON se chargera de la collecte des PENSIONS, ARGENT, PRIMES des anciens Soldats Canadiens ainsi qu'aux Marins qui ont servi dans l'Armée et la Marine des Etats-Unis, qui ont droit à des Pensions.

AGENCE POUR LES RECLAMATIONS AUX ETATS-UNIS PERMANENTEMENT ETABLI. ON se chargera de la collecte des PENSIONS, ARGENT, PRIMES des anciens Soldats Canadiens ainsi qu'aux Marins qui ont servi dans l'Armée et la Marine des Etats-Unis, qui ont droit à des Pensions.

AGENCE POUR LES RECLAMATIONS AUX ETATS-UNIS PERMANENTEMENT ETABLI. ON se chargera de la collecte des PENSIONS, ARGENT, PRIMES des anciens Soldats Canadiens ainsi qu'aux Marins qui ont servi dans l'Armée et la Marine des Etats-Unis, qui ont droit à des Pensions.

ADRESSES PROFESSIONNELLES. FERDINAND CORBEILLE, AVOCAT, No. 6, Petite Rue St. Jacques, MONTREAL.

J. B. VALLEE, AVOCAT, No. 6, PETITE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

DAY & DAY, AVOCATS, ETC., 192, — RUE NOTRE-DAME, — 192, MONTREAL.

A. BOURNE, Graveur et Imprimeur sur Plaques en Cuivre, No. 293, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

CHARLES DAGUET, AVOCAT, No. 20, Rue Saint Gabriel, MONTREAL.

P. A. O. ARCHAMBAULT, Avocat, No. 30 RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

A. BOISSEAU, PHOTOGRAPHE ET PEINTRE DE PORTRAITS, 250, — Rue Notre-Dame, — 250, MONTREAL.

J. DUHAMEL, AVOCAT, BUREAU: No. 16 ET 18, RUE ST-VINCENT, MONTREAL.

C. G. PERRAULT, Avocat, 24, — RUE ST. VINCENT, — 24, MONTREAL.

MEDERIC LANCTOT, AVOCAT, A TRANSPORTÉ SON BUREAU NO. 108, RUE SAINT-GABRIEL, MONTREAL.

DOCTEUR HÉBERT, 16 mai, na-50

AVIS. MM. BELANGER et DESJARDINS, AVOCATS, Tiennent leur bureau du jour au No. 19 Côte St. Lambert et au Carré Chaboulliez No. 103 leur Bureau du soir.

Dr. E. MATHIEU, DENTISTE, No. 192, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

Dr. Chs. F. F. TRESTLER, DENTISTE, No. 122 RUE CRAIG, MONTREAL.

DENTISTE. Dr. Nelson Edwards, 28 avril.

Chirurgien-Dentiste, Mécanicien et Manufacturier de Dents artificielles. Dr. Nelson Edwards, 28 avril.

MARCEL & VALOIS, AVOCATS, 10, — Petite Rue St. Jacques, — 10, MONTREAL.

DOCTEUR J. LEMAN, Licencié du Collège Royal des Médecins et du Collège Royal des Chirurgiens d'Édimbourg, École de la Faculté de Médecine et des Hôpitaux de Paris.

G. B. DEBOUCHERVILLE, Ecr., AVOCAT, No. 65, — PETITE RUE ST-JACQUES, — No. 65, MONTREAL.

JETTÉ & ARCHAMBAULT, AVOCATS, No. 24, Rue St-Vincent, No. 24, MONTREAL.

J. O. TURGEON, AVOCAT, No. 28, — RUE ST. VINCENT, — No. 28, MONTREAL.

Arrivée et départ des Mallets DE MONTREAL. BUREAU DE POSTE, Montréal, 14 octobre 1885.

AVIS. Les lettres enregistrées devront être mises 15 minutes avant la fermeture des mallets.

VINS et SPIRITUEUX. AU CLERGE AUX MARCHANDS-ÉPICIERS NOUVEAU MAGASIN Vins, Eau-de-Vie, Liqueurs, etc.

AVIS. Le sousigné a le plaisir d'annoncer à ses nombreux amis et au public qu'il a ouvert un magasin pour le commerce exclusif des Vins, Eau-de-Vie, Genièvre et autres Liqueurs importés des premières maisons d'Europe.

AVIS. M. P. A. MERCIER vient d'être nommé seul Agent pour la Vente en Gros du célèbre NOIR A SOULIERS à l'épave de l'Eau de M. TUCK.

AVIS. M. P. A. MERCIER vient d'être nommé seul Agent pour la Vente en Gros du célèbre NOIR A SOULIERS à l'épave de l'Eau de M. TUCK.

AVIS. M. P. A. MERCIER vient d'être nommé seul Agent pour la Vente en Gros du célèbre NOIR A SOULIERS à l'épave de l'Eau de M. TUCK.

AVIS. M. P. A. MERCIER vient d'être nommé seul Agent pour la Vente en Gros du célèbre NOIR A SOULIERS à l'épave de l'Eau de M. TUCK.

AVIS. M. P. A. MERCIER vient d'être nommé seul Agent pour la Vente en Gros du célèbre NOIR A SOULIERS à l'épave de l'Eau de M. TUCK.

AVIS. M. P. A. MERCIER vient d'être nommé seul Agent pour la Vente en Gros du célèbre NOIR A SOULIERS à l'épave de l'Eau de M. TUCK.

AVIS. M. P. A. MERCIER vient d'être nommé seul Agent pour la Vente en Gros du célèbre NOIR A SOULIERS à l'épave de l'Eau de M. TUCK.

AVIS. M. P. A. MERCIER vient d'être nommé seul Agent pour la Vente en Gros du célèbre NOIR A SOULIERS à l'épave de l'Eau de M. TUCK.

AVIS. M. P. A. MERCIER vient d'être nommé seul Agent pour la Vente en Gros du célèbre NOIR A SOULIERS à l'épave de l'Eau de M. TUCK.

AVIS. M. P. A. MERCIER vient d'être nommé seul Agent pour la Vente en Gros du célèbre NOIR A SOULIERS à l'épave de l'Eau de M. TUCK.

FEUILLETON. LES CHERCHEURS D'OR PAR M. EMMANUEL GONZALES. DEUXIEME PARTIE.

LA STATUE D'ARMINIUS. Raoul avait vaincu toutes les résistances, il ouvrit la porte de son atelier, qui donnait sur la rue, et les studios s'y précipitèrent sur ses pas.

Un grand rideau blanchâtre masquait la statue énigmatique à laquelle travaillait mystérieusement Raoul de Vaumellain, et qui préoccupait si fort les Éléphas de l'Université, mais nul de ces devins n'eût osé pousser l'indiscrétion jusqu'à soulever un coin du lourd rideau abaissé sur l'œuvre inconnue.

— Puisse nous former un tribunal, camarades, il faut faire placer vos prisonniers au banc des prévenus. Voici, sur l'estrade où je fais poser mes modèles, une chaise gothique qui remplacera avantagèrement le susdit banc.

— Qui, ajouta un autre studios, le crieur de nuit les surpris tous deux épiant nos paroles sous l'auvent du Pin verdoyant. Raoul fixa ses yeux étincelants sur Alice, qui, malgré son visage baissé sur sa poitrine, sentait la flamme de ce regard faire affluer le sang à son cœur; elle éprouvait une agitation incompréhensible qu'elle prenait pour de la terreur ou de la haine, et sous laquelle palpait son sein.

— Qui, ajouta un autre studios, le crieur de nuit les surpris tous deux épiant nos paroles sous l'auvent du Pin verdoyant. Raoul fixa ses yeux étincelants sur Alice, qui, malgré son visage baissé sur sa poitrine, sentait la flamme de ce regard faire affluer le sang à son cœur; elle éprouvait une agitation incompréhensible qu'elle prenait pour de la terreur ou de la haine, et sous laquelle palpait son sein.

— Qui, ajouta un autre studios, le crieur de nuit les surpris tous deux épiant nos paroles sous l'auvent du Pin verdoyant. Raoul fixa ses yeux étincelants sur Alice, qui, malgré son visage baissé sur sa poitrine, sentait la flamme de ce regard faire affluer le sang à son cœur; elle éprouvait une agitation incompréhensible qu'elle prenait pour de la terreur ou de la haine, et sous laquelle palpait son sein.

— Qui, ajouta un autre studios, le crieur de nuit les surpris tous deux épiant nos paroles sous l'auvent du Pin verdoyant. Raoul fixa ses yeux étincelants sur Alice, qui, malgré son visage baissé sur sa poitrine, sentait la flamme de ce regard faire affluer le sang à son cœur; elle éprouvait une agitation incompréhensible qu'elle prenait pour de la terreur ou de la haine, et sous laquelle palpait son sein.

— Qui, ajouta un autre studios, le crieur de nuit les surpris tous deux épiant nos paroles sous l'auvent du Pin verdoyant. Raoul fixa ses yeux étincelants sur Alice, qui, malgré son visage baissé sur sa poitrine, sentait la flamme de ce regard faire affluer le sang à son cœur; elle éprouvait une agitation incompréhensible qu'elle prenait pour de la terreur ou de la haine, et sous laquelle palpait son sein.

qu'étudiant, et je me souviens d'avoir rencontré une fois à l'église cette jeune femme avec lui. — Devous-nous nous contenter de ces explications pour laisser libre M. Jacques Terral? demanda Orio.

— Non! cria Sigismond, il faut le conduire à la prison et les magistrats jugeront. — Oh! mon Dieu! murmura Alice, qui tremblait comme une feuille soulevée par l'orage, est-ce assez d'humiliations? — Je ne subirai point de cette horre, dit Terral en tordant de ses mains crispées le dossier de la chaise gothique.

— Allons donc! dit la plume de héron, croyez-vous qu'on va vous adresser un placet pour obtenir votre autorisation? — Qui sait? répliqua le sculpteur dont l'irritation fievreuse grandissait. — Tu deviens monotone de brutalité, mon cher camarade, et tout laisse à la fin, même l'insolence.

— Regardez donc, camarade, s'écria-t-il, si toutefois tes yeux ne sont pas troublés par l'ivresse que tu caractérisé à toute heure. — Tous les yeux se fixèrent sur le fond de l'atelier, et les studios aperçurent une statue colossale et presque entièrement terminée, qu'ils saluèrent d'un hurra triomphal.

— La statue d'Arminius! l'Hermann saumon! le défenseur des libertés germaniques. — Voilà comment le sculpteur français s'occupe depuis six mois à ciseler les contours voluptueux d'une beauté, dit Raoul de Vaumellain avec dédain.

— Un jour, M. Henry de Kock arriva sur la lisière du bois de Romainville, un paysan qui cueillait des champignons. — Je persiste à affirmer que cet homme est un espion, dit le géant en désignant du doigt Terral, et que sa femme est sa complice.

— Qui, ajouta un autre studios, le crieur de nuit les surpris tous deux épiant nos paroles sous l'auvent du Pin verdoyant. Raoul fixa ses yeux étincelants sur Alice, qui, malgré son visage baissé sur sa poitrine, sentait la flamme de ce regard faire affluer le sang à son cœur; elle éprouvait une agitation incompréhensible qu'elle prenait pour de la terreur ou de la haine, et sous laquelle palpait son sein.

— Qui, ajouta un autre studios, le crieur de nuit les surpris tous deux épiant nos paroles sous l'auvent du Pin verdoyant. Raoul fixa ses yeux étincelants sur Alice, qui, malgré son visage baissé sur sa poitrine, sentait la flamme de ce regard faire affluer le sang à son cœur; elle éprouvait une agitation incompréhensible qu'elle prenait pour de la terreur ou de la haine, et sous laquelle palpait son sein.

— Qui, ajouta un autre studios, le crieur de nuit les surpris tous deux épiant nos paroles sous l'auvent du Pin verdoyant. Raoul fixa ses yeux étincelants sur Alice, qui, malgré son visage baissé sur sa poitrine, sentait la flamme de ce regard faire affluer le sang à son cœur; elle éprouvait une agitation incompréhensible qu'elle prenait pour de la terreur ou de la haine, et sous laquelle palpait son sein.

tion, mais il monte au haut d'un mât de 40 yards environ, sur une voie de planches bête en spirale autour du mât, qui en est toutefois assez séparée pour qu'on ne puisse s'y appuyer. Cette ascension n'aurait rien d'extraordinaire si elle ne se faisait pas sur un mât de 40 yards de hauteur, et si elle n'était pas faite par un homme seul, et si elle n'était pas faite par un homme seul, et si elle n'était pas faite par un homme seul.

— Vous voyez par nos journaux arrivés d'Édimbourg par le courrier de l'été dernier, en Angleterre, pour examiner la question de la peine de mort, a rédigé son rapport. Elle conclut au maintien de cette peine, mais recommande de certaines réformes dans les modalités qui auraient pour résultat d'en rendre l'application moins fréquente.

— L'heure de ma mort va sonner un cadran de l'horloge, mon ami, il y a dix minutes que je suis assis dans la chaise de la mort, et je ne me sens pas mourir. — L'heure de ma mort va sonner un cadran de l'horloge, mon ami, il y a dix minutes que je suis assis dans la chaise de la mort, et je ne me sens pas mourir.

— L'heure de ma mort va sonner un cadran de l'horloge, mon ami, il y a dix minutes que je suis assis dans la chaise de la mort, et je ne me sens pas mourir. — L'heure de ma mort va sonner un cadran de l'horloge, mon ami, il y a dix minutes que je suis assis dans la chaise de la mort, et je ne me sens pas mourir.

— L'heure de ma mort va sonner un cadran de l'horloge, mon ami, il y a dix minutes que je suis assis dans la chaise de la mort, et je ne me sens pas mourir. — L'heure de ma mort va sonner un cadran de l'horloge, mon ami, il y a dix minutes que je suis assis dans la chaise de la mort, et je ne me sens pas mourir.

— L'heure de ma mort va sonner un cadran de l'horloge, mon ami, il y a dix minutes que je suis assis dans la chaise de la mort, et je ne me sens pas mourir. — L'heure de ma mort va sonner un cadran de l'horloge, mon ami, il y a dix minutes que je suis assis dans la chaise de la mort, et je ne me sens pas mourir.

— L'heure de ma mort va sonner un cadran de l'horloge, mon ami, il y a dix minutes que je suis assis dans la chaise de la mort, et je ne me sens pas mourir. — L'heure de ma mort va sonner un cadran de l'horloge, mon ami, il y a dix minutes que je suis assis dans la chaise de la mort, et je ne me sens pas mourir.

— L'heure de ma mort va sonner un cadran de l'horloge, mon ami, il y a dix minutes que je suis assis dans la chaise de la mort, et je ne me sens pas mourir. — L'heure de ma mort va sonner un cadran de l'horloge, mon ami, il y a dix minutes que je suis assis dans la chaise de la mort, et je ne me sens pas mourir.

— L'heure de ma mort va sonner un cadran de l'horloge, mon ami, il y a dix minutes que je suis assis dans la chaise de la mort, et je ne me sens pas mourir. — L'heure de ma mort va sonner un cadran de l'horloge, mon ami, il y a dix minutes que je suis assis dans la chaise de la mort, et je ne me sens pas mourir.

premiers interrogatoires, l'accusé loia de nier la préméditation de son crime, en faisant parade, se vantant d'avoir tiré une juste vengeance de l'infidélité de sa maîtresse; mais, depuis, et à l'audience où il prétendit que c'est à la suite d'une scène de jalousie que, forcé de désobéir, il se précipita sur elle et la frappa sans se rendre compte de son action.

— La déclaration du jury a été affirmative, mais a admis des circonstances atténuantes. L'accusé a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

— La déclaration du jury a été affirmative, mais a admis des circonstances atténuantes. L'accusé a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

— La déclaration du jury a été affirmative, mais a admis des circonstances atténuantes. L'accusé a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

— La déclaration du jury a été affirmative, mais a admis des circonstances atténuantes. L'accusé a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

— La déclaration du jury a été affirmative, mais a admis des circonstances atténuantes. L'accusé a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

— La déclaration du jury a été affirmative, mais a admis des circonstances atténuantes. L'accusé a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

— La déclaration du jury a été affirmative, mais a admis des circonstances atténuantes. L'accusé a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

— La déclaration du jury a été affirmative, mais a admis des circonstances atténuantes. L'accusé a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

placée dans le centre, et à droit par consé-

quait au chef-lieu, mais si elle ne peut être

placée dans le centre, et à droit par consé-

quait au chef-lieu, mais si elle ne peut être

quait au chef-lieu, mais si elle ne peut être

quait au chef-lieu, mais si elle ne peut être

quait au chef-lieu, mais si elle ne peut être

quait au chef-lieu, mais si elle ne peut être

quait au chef-lieu, mais si elle ne peut être

quait au chef-lieu, mais si elle ne peut être

quait au chef-lieu, mais si elle ne peut être

quait au chef-lieu, mais si elle ne peut être

quait au chef-lieu, mais si elle ne peut être

quait au chef-lieu, mais si elle ne peut être

quait au chef-lieu, mais si elle ne peut être

quait au chef-lieu, mais si elle ne peut être

quait au chef-lieu, mais si elle ne peut être

de l'être, forcé d'attirer votre attention

de l'être, forcé d'attirer votre attention

de l'être, forcé d'attirer votre attention

de l'être, forcé d'attirer votre attention

de l'être, forcé d'attirer votre attention

de l'être, forcé d'attirer votre attention

de l'être, forcé d'attirer votre attention

de l'être, forcé d'attirer votre attention

de l'être, forcé d'attirer votre attention

de l'être, forcé d'attirer votre attention

de l'être, forcé d'attirer votre attention

de l'être, forcé d'attirer votre attention

de l'être, forcé d'attirer votre attention

de l'être, forcé d'attirer votre attention

de l'être, forcé d'attirer votre attention

de l'être, forcé d'attirer votre attention

se soumettent pas passivement à son autorité

se soumettent pas passivement à son autorité

se soumettent pas passivement à son autorité

se soumettent pas passivement à son autorité

se soumettent pas passivement à son autorité

se soumettent pas passivement à son autorité

se soumettent pas passivement à son autorité

se soumettent pas passivement à son autorité

se soumettent pas passivement à son autorité

se soumettent pas passivement à son autorité

se soumettent pas passivement à son autorité

se soumettent pas passivement à son autorité

se soumettent pas passivement à son autorité

se soumettent pas passivement à son autorité

se soumettent pas passivement à son autorité

se soumettent pas passivement à son autorité

Montréal de l'annexion d'exclusivisme portée

Montréal de l'annexion d'exclusivisme portée

Montréal de l'annexion d'exclusivisme portée

Montréal de l'annexion d'exclusivisme portée

Montréal de l'annexion d'exclusivisme portée

Montréal de l'annexion d'exclusivisme portée

Montréal de l'annexion d'exclusivisme portée

Montréal de l'annexion d'exclusivisme portée

Montréal de l'annexion d'exclusivisme portée

Montréal de l'annexion d'exclusivisme portée

Montréal de l'annexion d'exclusivisme portée

Montréal de l'annexion d'exclusivisme portée

Montréal de l'annexion d'exclusivisme portée

Montréal de l'annexion d'exclusivisme portée

Montréal de l'annexion d'exclusivisme portée

Montréal de l'annexion d'exclusivisme portée

par l'annexion.—Dieu seul sait lequel vaudrait

par l'annexion.—Dieu seul sait lequel vaudrait

par l'annexion.—Dieu seul sait lequel vaudrait

par l'annexion.—Dieu seul sait lequel vaudrait

par l'annexion.—Dieu seul sait lequel vaudrait

par l'annexion.—Dieu seul sait lequel vaudrait

par l'annexion.—Dieu seul sait lequel vaudrait

par l'annexion.—Dieu seul sait lequel vaudrait

par l'annexion.—Dieu seul sait lequel vaudrait

par l'annexion.—Dieu seul sait lequel vaudrait

par l'annexion.—Dieu seul sait lequel vaudrait

par l'annexion.—Dieu seul sait lequel vaudrait

par l'annexion.—Dieu seul sait lequel vaudrait

par l'annexion.—Dieu seul sait lequel vaudrait

par l'annexion.—Dieu seul sait lequel vaudrait

par l'annexion.—Dieu seul sait lequel vaudrait

JAMAÏQUE. Il n'y a pas eu de nouveaux troubles

JAMAÏQUE. Il n'y a pas eu de nouveaux troubles

JAMAÏQUE. Il n'y a pas eu de nouveaux troubles

JAMAÏQUE. Il n'y a pas eu de nouveaux troubles

JAMAÏQUE. Il n'y a pas eu de nouveaux troubles

JAMAÏQUE. Il n'y a pas eu de nouveaux troubles

JAMAÏQUE. Il n'y a pas eu de nouveaux troubles

JAMAÏQUE. Il n'y a pas eu de nouveaux troubles

JAMAÏQUE. Il n'y a pas eu de nouveaux troubles

JAMAÏQUE. Il n'y a pas eu de nouveaux troubles

JAMAÏQUE. Il n'y a pas eu de nouveaux troubles

JAMAÏQUE. Il n'y a pas eu de nouveaux troubles

JAMAÏQUE. Il n'y a pas eu de nouveaux troubles

JAMAÏQUE. Il n'y a pas eu de nouveaux troubles

JAMAÏQUE. Il n'y a pas eu de nouveaux troubles

JAMAÏQUE. Il n'y a pas eu de nouveaux troubles

NOUVELLES PROVINCIALES. Un article sur la commission du Havre

NOUVELLES PROVINCIALES. Un article sur la commission du Havre

NOUVELLES PROVINCIALES. Un article sur la commission du Havre

NOUVELLES PROVINCIALES. Un article sur la commission du Havre

NOUVELLES PROVINCIALES. Un article sur la commission du Havre

NOUVELLES PROVINCIALES. Un article sur la commission du Havre

NOUVELLES PROVINCIALES. Un article sur la commission du Havre

NOUVELLES PROVINCIALES. Un article sur la commission du Havre

NOUVELLES PROVINCIALES. Un article sur la commission du Havre

NOUVELLES PROVINCIALES. Un article sur la commission du Havre

NOUVELLES PROVINCIALES. Un article sur la commission du Havre

NOUVELLES PROVINCIALES. Un article sur la commission du Havre

NOUVELLES PROVINCIALES. Un article sur la commission du Havre

NOUVELLES PROVINCIALES. Un article sur la commission du Havre

NOUVELLES PROVINCIALES. Un article sur la commission du Havre

NOUVELLES PROVINCIALES. Un article sur la commission du Havre

LE PAYS.

Montréal, 27 Janvier 1866.

Nous serions fort obligés à ceux de nos abonnés qui, ne conservant point le file du Pays, nous enverraient les Nos. 14, 38, 67, 68, 82, 92, 97, 101 et 107 de l'année qui vient de finir.

Election de M. Blair.

L'hon. M. Blair a été élu par acclamation dans la division Brock. Dans son discours aux électeurs, il a confirmé quelques rumeurs accréditées jusqu'ici pour plusieurs causes. Il a déclaré que la question de réciprocité est celle qui a amené la résignation de M. Brown, et que, comme sans aucun doute tous les ministres s'accorderaient à trouver désirable un renouvellement du traité, il faut conclure qu'ils différaient de M. Brown sur le meilleur mode de le négocier, ou sur la meilleure politique à suivre dans le cas où le traité serait agréé. C'est une manière comme une autre de dévoiler le secret ministériel.

M. John McCrea, de Guelph, parlant du milieu de la loi, dit que le secret est connu à Guelph de vingt personnes qui y spéculent sur le grain et que plusieurs des agents de M. Howland étaient à la ville et spéculaient en conséquence. Alors, dit-il, si on rendait le secret public, nous serions tous sur un pied d'égalité.

M. Blair refusa de donner de plus amples éclaircissements.

Le réponse au Dr. Clarke, il dit qu'il ne sanctionnerait aucune dépense faite dans le but d'acheter des membres du congrès, et que, si la célébration manque, le gouvernement proposera à la prochaine (?) session un plan de féderation des Canadas.

Fanatisme et intolérance dans le Haut-Canada.

L'archevêque catholique d'Halifax, Mgr. Connolly, dans une lettre contre les Féliciations de l'Union, adressée au gouverneur du Nouveau-Brunswick, fait l'éloge le plus flatteur du gouvernement et des institutions des provinces anglaises de l'Amérique du Nord. C'est un vrai pays de cocagne et un paradis terrestre. Tout y règne, la prospérité, la justice, l'ordre, la paix, une liberté illimitée. Nous sommes heureux d'apprendre que tout est parfait dans les provinces d'en bas. C'est ce qui fait probablement que les habitants de ces provinces ne veulent pas de la confédération projetée, et ils ont raison. Mais si les catholiques sont si bien à la Nouvelle-Écosse, au dire de l'évêque Connolly, il n'en est pas ainsi à Toronto. Voici ce que le *Canadian* de Québec dit du fanatisme et de l'intolérance dans le Haut-Canada.

« Deux lettres ont été tirées sur le comte de Lorette, rue Bond, l'une d'elles après avoir traversé une fenêtre, est allée tomber dans une chambre où se trouvait une jeune malade.

« Une dame religieuse du même couvent, étant un jour en promenade avec les élèves de l'institution, fut arrêtée en pleine rue par un individu assez bien mis, qui lui dit : « Venez avec moi. » Nous sommes heureux d'apprendre que tout est parfait dans les provinces d'en bas. C'est ce qui fait probablement que les habitants de ces provinces ne veulent pas de la confédération projetée, et ils ont raison. Mais si les catholiques sont si bien à la Nouvelle-Écosse, au dire de l'évêque Connolly, il n'en est pas ainsi à Toronto. Voici ce que le *Canadian* de Québec dit du fanatisme et de l'intolérance dans le Haut-Canada.

« Les lettres ont aussi leur part de ces gracieuses et des dames d'une apparence respectable ont pris plaisir à lui injurier publiquement.

« Il y a quelques temps, on s'est attaqué aux églises, et les vitres brisées de la sacristie et de la cathédrale ont été brisées à coups de pierres.

« Un jour que Mgr. de Toronto allait se mettre au lit, un coup de feu fut tiré sur sa personne, et la balle pénétra dans sa chambre à coucher dans le cadre d'une porte, à quel, nos yeux au-dessus de sa tête.

« Encore ces jours derniers, Mgr. J. Lynch et son chancelier ont été tellement pourchassés et obsédés par une bande de gamins qu'ils durent chercher un refuge dans une maison.

« Ces anecdotes se répètent, par-ci, par-là, souvent, que Sa Grandeur a été contrainte de ne plus sortir dans les rues qu'en voiture.

LE PAYS.

Montréal, 27 Janvier 1866.

Nous serions fort obligés à ceux de nos abonnés qui, ne conservant point le file du Pays, nous enverraient les Nos. 14, 38, 67, 68, 82, 92, 97, 101 et 107 de l'année qui vient de finir.

Election de M. Blair.

L'hon. M. Blair a été élu par acclamation dans la division Brock. Dans son discours aux électeurs, il a confirmé quelques rumeurs accréditées jusqu'ici pour plusieurs causes. Il a déclaré que la question de réciprocité est celle qui a amené la résignation de M. Brown, et que, comme sans aucun doute tous les ministres s'accorderaient à trouver désirable un renouvellement du traité, il faut conclure qu'ils différaient de M. Brown sur le meilleur mode de le négocier, ou sur la meilleure politique à suivre dans le cas où le traité serait agréé. C'est une manière comme une autre de dévoiler le secret ministériel.

M. John McCrea, de Guelph, parlant du milieu de la loi, dit que le secret est connu à Guelph de vingt personnes qui y spéculent sur le grain et que plusieurs des agents de M. Howland étaient à la ville et spéculaient en conséquence. Alors, dit-il, si on rendait le secret public, nous serions tous sur un pied d'égalité.

M. Blair refusa de donner de plus amples éclaircissements.

Le réponse au Dr. Clarke, il dit qu'il ne sanctionnerait aucune dépense faite dans le but d'acheter des membres du congrès, et que, si la célébration manque, le gouvernement proposera à la prochaine (?) session un plan de féderation des Canadas.

Fanatisme et intolérance dans le Haut-Canada.

L'archevêque catholique d'Halifax, Mgr. Connolly, dans une lettre contre les Féliciations de l'Union, adressée au gouverneur du Nouveau-Brunswick, fait l'éloge le plus flatteur du gouvernement et des institutions des provinces anglaises de l'Amérique du Nord. C'est un vrai pays de cocagne et un paradis terrestre. Tout y règne, la prospérité, la justice, l'ordre, la paix, une liberté illimitée. Nous sommes heureux d'apprendre que tout est parfait dans les provinces d'en bas. C'est ce qui fait probablement que les habitants de ces provinces ne veulent pas de la confédération projetée, et ils ont raison. Mais si les catholiques sont si bien à la Nouvelle-Écosse, au dire de l'évêque Connolly, il n'en est pas ainsi à Toronto. Voici ce que le *Canadian* de Québec dit du fanatisme et de l'intolérance dans le Haut-Canada.

« Deux lettres ont été tirées sur le comte de Lorette, rue Bond, l'une d'elles après avoir traversé une fenêtre, est allée tomber dans une chambre où se trouvait une jeune malade.

« Une dame religieuse du même couvent, étant un jour en promenade avec les élèves de l'institution, fut arrêtée en pleine rue par un individu assez bien mis, qui lui dit : « Venez avec moi. » Nous sommes heureux d'apprendre que tout est parfait dans les provinces d'en bas. C'est ce qui fait probablement que les habitants de ces provinces ne veulent pas de la confédération projetée, et ils ont raison. Mais si les catholiques sont si bien à la Nouvelle-Écosse, au dire de l'évêque Connolly, il n'en est pas ainsi à Toronto. Voici ce que le *Canadian* de Québec dit du fanatisme et de l'intolérance dans le Haut-Canada.

« Les lettres ont aussi leur part de ces gracieuses et des dames d'une apparence respectable ont pris plaisir à lui injurier publiquement.

« Il y a quelques temps, on s'est attaqué aux églises, et les vitres brisées de la sacristie et de la cathédrale ont été brisées à coups de pierres.

« Un jour que Mgr. de Toronto allait se mettre au lit, un coup de feu fut tiré sur sa personne, et la balle pénétra dans sa chambre à coucher dans le cadre d'une porte, à quel, nos yeux au-dessus de sa tête.

« Encore ces jours derniers, Mgr. J. Lynch et son chancelier ont été tellement pourchassés et obsédés par une bande de gamins qu'ils durent chercher un refuge dans une maison.

« Ces anecdotes se répètent, par-ci, par-là, souvent, que Sa Grandeur a été contrainte de ne plus sortir dans les rues qu'en voiture.

LE PAYS.

Montréal, 27 Janvier 1866.

Nous serions fort obligés à ceux de nos abonnés qui, ne conservant point le file du Pays, nous enverraient les Nos. 14, 38, 67, 68, 82, 92, 97, 101 et 107 de l'année qui vient de finir.

Election de M. Blair.

L'hon. M. Blair a été élu par acclamation dans la division Brock. Dans son discours aux électeurs, il a confirmé quelques rumeurs accréditées jusqu'ici pour plusieurs causes. Il a déclaré que la question de réciprocité est celle qui a amené la résignation de M. Brown, et que, comme sans aucun doute tous les ministres s'accorderaient à trouver désirable un renouvellement du traité, il faut conclure qu'ils différaient de M. Brown sur le meilleur mode de le négocier, ou sur la meilleure politique à suivre dans le cas où le traité serait agréé. C'est une manière comme une autre de dévoiler le secret ministériel.

M. John McCrea, de Guelph, parlant du milieu de la loi, dit que le secret est connu à Guelph de vingt personnes qui y spéculent sur le grain et que plusieurs des agents de M. Howland étaient à la ville et spéculaient en conséquence. Alors, dit-il, si on rendait le secret public, nous serions tous sur un pied d'égalité.

M. Blair refusa de donner de plus amples éclaircissements.

Le réponse au Dr. Clarke, il dit qu'il ne sanctionnerait aucune dépense faite dans le but d'acheter des membres du congrès, et que, si la célébration manque, le gouvernement proposera à la prochaine (?) session un plan de féderation des Canadas.

Fanatisme et intolérance dans le Haut-Canada.

L'archevêque catholique d'Halifax, Mgr. Connolly, dans une lettre contre les Féliciations de l'Union, adressée au gouverneur du Nouveau-Brunswick, fait l'éloge le plus flatteur du gouvernement et des institutions des provinces anglaises de l'Amérique du Nord. C'est un vrai pays de cocagne et un paradis terrestre. Tout y règne, la prospérité, la justice, l'ordre, la paix, une liberté illimitée. Nous sommes heureux d'apprendre que tout est parfait dans les provinces d'en bas. C'est ce qui fait probablement que les habitants de ces provinces ne veulent pas de la confédération projetée, et ils ont raison. Mais si les catholiques sont si bien à la Nouvelle-Écosse, au dire de l'évêque Connolly, il n'en est pas ainsi à Toronto. Voici ce que le *Canadian* de Québec dit du fanatisme et de l'intolérance dans le Haut-Canada.

« Deux lettres ont été tirées sur le comte de Lorette, rue Bond, l'une d'elles après avoir traversé une fenêtre, est allée tomber dans une chambre où se trouvait une jeune malade.

« Une dame religieuse du même couvent, étant un jour en promenade avec les élèves de l'institution, fut arrêtée en pleine rue par un individu assez bien mis, qui lui dit : « Venez avec moi. » Nous sommes heureux d'apprendre que tout est parfait dans les provinces d'en bas. C'est ce qui fait probablement que les habitants de ces provinces ne veulent pas de la confédération projetée, et ils ont raison. Mais si les catholiques sont si bien à la Nouvelle-Écosse, au dire de l'évêque Connolly, il n'en est pas ainsi à Toronto. Voici ce que le *Canadian* de Québec dit du fanatisme et de l'intolérance dans le Haut-Canada.

« Les lettres ont aussi leur part de ces gracieuses et des dames d'une apparence respectable ont pris plaisir à lui injurier publiquement.

« Il y a quelques temps, on s'est attaqué aux églises, et les vitres brisées de la sacristie et de la cathédrale ont été brisées à coups de pierres.

« Un jour que Mgr. de Toronto allait se mettre au lit, un coup de feu fut tiré sur sa personne, et la balle pénétra dans sa chambre à coucher dans le cadre d'une porte, à quel, nos yeux au-dessus de sa tête.

« Encore ces jours derniers, Mgr. J. Lynch et son chancelier ont été tellement pourchassés et obsédés par une bande de gamins qu'ils durent chercher un refuge dans une maison.

« Ces anecdotes se répètent, par-ci, par-là, souvent, que Sa Grandeur a été contrainte de ne plus sortir dans les rues qu'en voiture.

LE PAYS.

Montréal, 27 Janvier 1866.

Nous serions fort obligés à ceux de nos abonnés qui, ne conservant point le file du Pays, nous enverraient les Nos. 14, 38, 67, 68, 82, 92, 97, 101 et 107 de l'année qui vient de finir.

Election de M. Blair.

L'hon. M. Blair a été élu par acclamation dans la division Brock. Dans son discours aux électeurs, il a confirmé quelques rumeurs accréditées jusqu'ici pour plusieurs causes. Il a déclaré que la question de réciprocité est celle qui a amené la résignation de M. Brown, et que, comme sans aucun doute tous les ministres s'accorderaient à trouver désirable un renouvellement du traité, il faut conclure qu'ils différaient de M. Brown sur le meilleur mode de le négocier, ou sur la meilleure politique à suivre dans le cas où le traité serait agréé. C'est une manière comme une autre de dévoiler le secret ministériel.

M. John McCrea, de Guelph, parlant du milieu de la loi, dit que le secret est connu à Guelph de vingt personnes qui y spéculent sur le grain et que plusieurs des agents de M. Howland étaient à la ville et spéculaient en conséquence. Alors, dit-il, si on rendait le secret public, nous serions tous sur un pied d'égalité.

M. Blair refusa de donner de plus amples éclaircissements.

Le réponse au Dr. Clarke, il dit qu'il ne sanctionnerait aucune dépense faite dans le but d'acheter des membres du congrès, et que, si la célébration manque, le gouvernement proposera à la prochaine (?) session un plan de féderation des Canadas.

Fanatisme et intolérance dans le Haut-Canada.

L'archevêque catholique d'Halifax, Mgr. Connolly, dans une lettre contre les Féliciations de l'Union, adressée au gouverneur du Nouveau-Brunswick, fait l'éloge le plus flatteur du gouvernement et des institutions des provinces anglaises de l'Amérique du Nord. C'est un vrai pays de cocagne et un paradis terrestre. Tout y règne, la prospérité, la justice, l'ordre, la paix, une liberté illimitée. Nous sommes heureux d'apprendre que tout est parfait dans les provinces d'en bas. C'est ce qui fait probablement que les habitants de ces provinces ne veulent pas de la confédération projetée, et ils ont raison. Mais si les catholiques sont si bien à la Nouvelle-Écosse, au dire de l'évêque Connolly, il n'en est pas ainsi à Toronto. Voici ce que le *Canadian* de Québec dit du fanatisme et de l'intolérance dans le Haut-Canada.

« Deux lettres ont été tirées sur le comte de Lorette, rue Bond, l'une d'elles après avoir traversé une fenêtre, est allée tomber dans une chambre où se trouvait une jeune malade.

« Une dame religieuse du même couvent, étant un jour en promenade avec les élèves de l'institution, fut arrêtée en pleine rue par un individu assez bien mis, qui lui dit : « Venez avec moi. » Nous sommes heureux d'apprendre que tout est parfait dans les provinces d'en bas. C'est ce qui fait probablement que les habitants de ces provinces ne veulent pas de la confédération projetée, et ils ont raison. Mais si les catholiques sont si bien à la Nouvelle-Écosse, au dire de l'évêque Connolly, il n'en est pas ainsi à Toronto. Voici ce que le *Canadian* de Québec dit du fanatisme et de l'intolérance dans le Haut-Canada.

« Les lettres ont aussi leur part de ces gracieuses et des dames d'une apparence respectable ont pris plaisir à lui injurier publiquement.

« Il y a quelques temps, on s'est attaqué aux églises, et les vitres brisées de la sacristie et de la cathédrale ont été brisées à coups de pierres.

« Un jour que Mgr. de Toronto allait se mettre au lit, un coup de feu fut tiré sur sa personne, et la balle pénétra dans sa chambre à coucher dans le cadre d'une porte, à quel, nos yeux au-dessus de sa tête.

« Encore ces jours derniers, Mgr. J. Lynch et son chancelier ont été tellement pourchassés et obsédés par une bande de gamins qu'ils durent chercher un refuge dans une maison.

« Ces anecdotes se répètent, par-ci, par-là, souvent, que Sa Grandeur a été contrainte de ne plus sortir dans les rues qu'en voiture.

LE PAYS.

Montréal, 27 Janvier 1866.

Nous serions fort obligés à ceux de nos abonnés qui, ne conservant point le file du Pays, nous enverraient les Nos. 14, 38, 67, 68, 82, 92, 97, 101 et 107 de l'année qui vient de finir.

Election de M. Blair.

L'hon. M. Blair a été élu par acclamation dans la division Brock. Dans son discours aux électeurs, il a confirmé quelques rumeurs accréditées jusqu'ici pour plusieurs causes. Il a déclaré que la question de réciprocité est celle qui a amené la résignation de M. Brown, et que, comme sans aucun doute tous les ministres s'accorderaient à trouver désirable un renouvellement du traité, il faut conclure qu'ils différaient de M. Brown sur le meilleur mode de le négocier, ou sur la meilleure politique à suivre dans le cas où le traité serait agréé. C'est une manière comme une autre de dévoiler le secret ministériel.

M. John McCrea, de Guelph, parlant du milieu de la loi,

MANIERE de faire de l'argent.—Un marchand de chevaux des environs de Keyport, N. Y. qui achète des chevaux pour le marché de New-York, achète le remède Arabe de Darby par douzaine et en fait prendre à ses chevaux. Il dit qu'il trouve ce remède supérieur à toutes les médecines de condition dont il fait usage jusqu'à ce jour, et que les chevaux à qui il en fait prendre ont bien meilleur apparence, et par conséquent se vendent plus facilement et à des prix bien plus élevés. Deux autres marchands de chevaux, l'un demeurant à Huntington, l'autre à Glen Cove, L. T. achètent aussi de cette préparation par douzaine, dans le même but. Ces hommes ainsi que beaucoup d'autres, faisant le même commerce, connaissent trop bien la valeur importante de ce remède pour ne pas en avoir toujours en leur possession.

Souvenez-vous du nom, et voyez à ce que la signature de Hurd et Co, soit sur chaque paquet.

Northrop et Lyman, Newcastle, C. O. propriétaires pour les Canadas, vendu par tous les marchands de médecines.

DEVINS et BOLTON, Agents à Montréal, [D]—am—139

UN homme d'état pratique.—Personne ne peut lire les discours de M. Gladstone et surtout des discours comme celui qu'il a prononcé il y a quelques jours, devant les citoyens de Glasgow, sans être étonné de la suite du caractère éminemment pratique qui distingue les premiers hommes d'Etat Anglais; mais tout le monde connaît et peut apprécier les grands avantages que l'on retire de l'usage des "Pastilles Pulmonaires de Bryan." Elles sont répandues dans le public depuis plus de vingt ans, et tout le monde connaît aujourd'hui qu'elles sont la meilleure préparation qui ait jamais été offerte pour le soulagement et la guérison des rhumes, toux irritatives et maux de gorge, et toutes les affections bronchiques. Toutes les pharmacies ont et le prix n'en est que de 25 cents la boîte.

REV. W. H. WAGGONER, M.D., 233 Broadway, N. Y.

BUREAU & NORMANDEAU
MONTREAL.
No. 2, Petite Rue St. Jacques.
P. E. Normandeau } Hon. J. O. Bureau
Comre. Haut-Canada }
20 mai 1865. aa—52

DANS LA
Cession Volontaire des Biens
M. ANT. PILON, Marchand,
St. Jérôme, District de Terrebonne.

LA vente par ecran public des
marchandises et crédits du cédant, aura lieu à St. Jérôme, LUNDI, le QUINZE JOUR de FÉVRIER prochain, à DIX heures du MATIN, et immédiatement après, la vente des terrains.

Conditions, lors de la vente ou avant en s'adressant à :

ADOLPHE ROY,
CHS. QUEVILLON,
Syndics Officiels.
Montréal, 27 janvier 1866. bf—6

Bazar à Laprairie.
LUNDI et Mardi prochain, les VINGT-NEUF et TRENTE du courant, se tiendra à Laprairie, dans la grande salle du Marché, un BAZAR pour le soulagement des pauvres de la Maison de Providence de cette Paroisse. Le public est respectueusement prié d'assister.

Le Bazar se continuera les jours suivants si le temps est mauvais ces deux jours.

Laprairie, 24 janvier 1866. j1—6

CORPORATION DE MONTREAL
NOMINATION
DE
MAIRE ET DES CONSEILLERS.

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'en conformité des dispositions de l'Acte 23 Vic. chap. 72, la nomination des Candidats pour les charges de Maire de la Cité de Montréal et de Conseillers pour les divers Quartiers d'icelle, aura lieu LUNDI, le QUINZIEME JOUR de FÉVRIER prochain, à DIX heures du matin, aux bureaux de la Cité, sous la présidence de M. Casady, président à la dite nomination.

1. La nomination de Candidats pour la charge de Maire, se fera à l'extrémité ouest du Marché Bonsecours, dans le Quartier Est de cette Cité; le conseiller Casady, président à la dite nomination.
2. La nomination de Candidats pour la charge de Conseiller pour le Quartier Est de cette Cité, se fera à la Place du Marché Bonsecours; et le conseiller Poparyy président.
3. La nomination de Candidats pour la charge de Conseiller pour le Quartier Centre, se fera à l'enclosure des rues St. Lambert et St. Jacques; l'échevin Stevenson y présidera.
4. La nomination pour la charge de Conseiller, dans le Quartier Ouest, se fera au côté Nord-Ouest du Marché St. Anne, le conseiller Higginson y présidera.
5. Pour le Quartier Ste. Anne, à l'enclosure de la rue St. Maurice et de la Place Charbonnières; le conseiller Brown y présidera.
6. Pour le Quartier St. Antoine, à la Place du Marché au Poin, Place Victoria; le conseiller Donovan y présidera.
7. Pour le Quartier St. Laurent, à la Station Centrale du Feu, coin des rues Carleton et Cheneville; le conseiller McGowan, y présidera.
8. Pour le Quartier St. Louis, à la Maison de Pompe, rue des Allemands; l'échevin Coultant, y présidera.
9. Pour le Quartier St. Jacques, au marché aux animaux, rue Craig; l'échevin Rolland, y présidera.
10. Pour le Quartier Ste. Marie, au marché Papi-neau; le conseiller Bastien, y présidera.

OBS. CHAQUEMEYER, Greffier de la Cité.
Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 27 janvier 1866. bf—6

ACTE DES FAILLITES DE 1864.
(Dans l'affaire de)
JAMES F. D. BLACK et JAMES BENNER,
Insolvables.
UNE feuille de dividende a été présentée et demandée soumise aux objections jusqu'au DIXIEME JOUR de FÉVRIER prochain.
JAMES BENNER, Syndic.
Montréal, 27 janv. 1866. bf—6

Acte des Faillites 1864.
Dans l'Affaire de
JACOB DEWITT, de Montréal.
INSOLVABLE.
LES créanciers de l'insolvable sont notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets, sous l'acte ci-haut mentionné, à moi, le syndic soussigné, et il est requis de me transmettre dans deux mois de cette date, leurs réclamations, spécifiant les garanties, qu'ils ont, en leur possession, s'il en ont, et leur valeur; et s'il en ont par, de constater, le tout devant être attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de leurs réclamations.
T. S. BROWN, Syndic-officiel.
Montréal, 26 janvier 1866. bf—6

AVIS SPECIAUX.
L'EAU de Floride de Murray et Lannan, qui a une si grande renommée sur les marchés de l'Amérique du Sud et des Indes Occidentales, et manufacturée d'abord que pour ces pays, a aujourd'hui été renommée non moins grande dans ce pays. A présent que le véritable article est introduit et porte la marque distinctive du commerce des propriétaires, il est très facile de le distinguer rien que par l'extérieur, des préparations contrefaites. Le cachet lettré de sa pureté est encore un moyen sûr de ne pas se tromper, parce que l'eau de Floride de Murray et Lannan a l'odeur des fleurs et des plantes tropicales avec lesquelles elle est préparée, et qu'elle est d'une saveur douce et agréable. Les Amers des Plantations ne sont pas seulement composés des plus purs ingrédients, mais le peuple sait exactement ce dont ils se composent. La recette est publiée sur chaque bouteille, et les bouteilles ne sont pas plus petites. Au moins vingt imitations et contrefaçons ont été mises en circulation; mais après avoir trompé une fois le public, elles disparaissent et restent dans l'oubli.

Ces amers des Plantations sont maintenant en usage dans tous les hôpitaux du gouvernement, sont recommandés par les meilleurs médecins et sont garantis produire un effet bienfaisant immédiat. Il n'y a rien d'aussi concluant qu'un fait.

Je vous dois beaucoup, car je suis fermement que les Amers des Plantations n'ont servi la vie.

REV. W. H. WAGGONER, Madrid N. Y.

"Tu voudrais bien m'envoyer deux autres bouteilles des Amers des Plantations. Mon épouse a recueilli les plus salutaires effets."
Tom am, ASA CURRIE, Philadelphia, Pa.

"J'ai grandement souffert de la dysenterie et j'ai été obligé de renoncer à prêcher. Les Amers des Plantations m'ont guéri."
REV. J. S. CATHORN, Rochester, N. Y.

Envoyez-nous vingt-quatre douzaines de vos Amers des Plantations, dont le parti- larité parmi les patrons de notre maison augmente tous les jours.

SYKES CHADWICK et Cie., Propriétaires de l'Hôtel Willard, Washington, D. C.

"J'ai donné des Amers des Plantations à des centaines de soldats blessés, qui s'en sont merveilleusement bien trouvés."
G. W. D. ANDREWS, Cincinnati, O.

Les Amers des Plantations m'ont guéri d'une maladie du foie qui m'avait forcé de renoncer à mes affaires."
H. E. KINGSLEY, Cheveland, O.

Les Amers des Plantations m'ont guéri d'un dérangement des reins et des voies urinaires qui me tourmentait depuis des années. Ils agissent comme un charme."
C. C. MOORE, Mass., 24 Broadway.

New Bedford, Mass., 24 nov. 1863.

CHEN MONSIEUR.—Depuis quelques années j'ai souffert d'affreuses crampes dans les membres. Le froid aux pieds et aux mains, et mon système était dans le plus grand désordre. Tous les efforts de la médecine avaient été vains. Quelques amis de New-York m'engagèrent à faire usage de vos Amers des Plantations, dont ils étaient très bien eux-mêmes. Je commençai à en prendre un petit verre à vin, à rémou- luer. Me sentant revenir graduellement, je continuai, et au bout de quelques jours, imaginai- me surpris, les crampes m'avaient laissé complètement ainsi que ce froid qui me faisait souffrir; je pouvais dormir toute la nuit, chose qui ne m'était pas arrivée depuis des années. Aujourd'hui je suis aussi bien que le premier jour. Mon esprit et mes forces sont grandement améliorés depuis que j'ai commencé à prendre des Amers des Plantations.

Respectueusement, JUDITH RUSSELL.

Si les dames connaissent ce que des milliers d'elles nous écrivent constamment, nous croyons candidement que la moitié de leurs faiblesses, de leur prostration et de leurs maladies disparaîtront. James Marsh, écrivit, du No. 159, 14 rue Ouest, New-York, dit "qu'il a trois enfants dont les deux premiers sont chétifs, son épouse ayant été incapable de les nourrir ou d'en prendre soin. Depuis deux ans elle prend des Amers des Plantations, et maintenant un autre enfant qu'elle a nourri et dont elle prend elle-même soin, et l'enfant et la mère sont tous deux forts, vigoureux et gais. Cet article est sans pareil pour les mères".

Nous pourrions donner ici de pareils témoignages à en assez grand nombre pour remplir un volume. Ils parlent par eux-mêmes. Les personnes ayant d'habitudes sédentaires et souffrantes de faiblesse, de lassitude, de palpitation de cœur, manque d'appétit, de malaise après le repas, d'affection de foie, de constipation, de diabète, etc., trouveront dans les amers un remède efficace et prompt.

Toutes les bouteilles pour l'exportation et vendues en dehors des Etats-Unis ont un cacheton en métal et une bande verte autour du goulot. Défiés-vous des bouteilles, qui ont été vidées puis remplies de nouveau. Toute personne prétendant vendre les Amers des Plantations en gros ou au détail est un imposteur. Nous ne les vendons qu'en nos bouteilles.

Vendu par les principales maisons sur toute la surface du globe.

P. H. DRAKE et Cie., New-York.
JOHN F. HENRY et Cie., Agents en gros pour les Canadas.
1er juin aa—56

AVIS SPECIAUX.
LA Santé vaut-elle la peine d'un essai?—Si vous pensez que oui, lisez le ma- lade, vous êtes invité à suivre l'exemple de cette foule nombreuse de personnes qui ont trouvé, quand elles s'y attendaient le moins, du soulage- ment dans les *Pastilles Suédoises de Bristol*. Les études de leur opération médicale est large. Elles produisent non-seulement le meilleur effet sur les ma- ladies immédiates de l'estomac, du foie et des en- trailles, mais aussi dans un grand nombre de ma- ladies contingentes. Dans les spasmes et douleurs de toutes sortes, elles sont considérées par les médecins éminents aussi bien que par les hom- mes qui n'appartiennent pas à la profession, comme le plus complet de tous les remèdes. Elles re- courent à la nature, et ne produisent que des effets salutaires. Quand d'autres purgatives rendent le patient plus malade, elles réparent et rafraîchissent. Les apéritifs créent ordi- nairement le dégoût de la nourriture, mais ces pilules produisent l'appétit. Elles sont contenues dans des soles et peuvent être gardées sous tous les climats.

23 janvier. bs—9

LE PAIN Killer de Davis.—Une préparation proposée comme un baume pour les douleurs a été inventée par Perry Davis, de Providence, R. I. Sa popularité est devenue uni- verselle, et est à présent aussi populaire qu'elle l'a jamais été. Cette préparation peut être trou- vée dans l'armoire de toutes les familles, prête à être mise en usage, elle est si facile à manier, le meilleur article connu contre "toutes les dou- leurs du bras et de la tête."
Boston Bee, 23 janvier. bs—4

BRONCHITES, toux, asthme et tous les maux de gorge et de poitrine sont guéris par l'usage des "Pastilles Bronchitiques de Brown."
"J'ai été affligé d'une bronchite durant l'hiver dernier, et j'ai eu grand besoin de ce remède dans l'usage de vos PASTILLES BRONCHITQUES."
C. H. GARDNER, Principal de l'Institut pour les femmes, de Batavia, New-York.

Soulagement presque instantané pour l'asthme
RÉV. A. C. ENGLASTON, N. Y.

"J'ai beaucoup de plaisir à reconnaître l'effi- cacité de vos "Pastilles pour les Bronches", dans une affection de la gorge et de la voix, connue par le chant en public. Elles étaient ce qu'il me fallait, soulagement ma gorge et me rendant la voix, de manière que je pouvais chanter sans fatigue."
T. DUCHARME, Chantre à l'Eglise paroissiale, Montréal.

"Incommodé par le rhume, ou après avoir parlé en public, j'ai trouvé toujours du soulage- ment dans les Pastilles de Brown."
HENRY WILKES, D. D., Pasteur de Zion Church, Montréal.

Vendu par tous les droguistes à 25 cents la boîte.
22 nov. bm—3

GENERALIEMENT connu.—On suppose généralement que les Westleyer, les Palmistons, les Goussier, les Garibaldi sont connus par le monde. L'un de nos amis, récem- ment arrivé de la Chine nous raconte son voyage à l'intérieur. Ce que l'on demandait le plus fréquemment était si on avait vu le Dr. Ayer, le grand facteur de médecines. On se sert de ses remèdes. Plusieurs ont été guéris par ses médecines et l'on en parle avec intérêt occupant toute l'Amérique ou elle en était l'inventeur. Un mandarin qui avait été guéri d'une fièvre méri- dionale par l'usage de la Salsepareille de Bristol, croit que cette médecine est notre principal arti- cle d'exportation et que l'inventeur est l'un des quelques hommes qui ont produit quelque chose digne de l'attention des Chinois.—(New-York News.)
1er août 80

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU.
L'ASSEMBLÉE générale annuelle DES ACTIONNAIRES de la Com- pagnie du Richelieu aura lieu en son Bu- reau, à Montréal, MERCREDI, le 7 FÉVRIER prochain, à DEUX heures de l'APRÈS MIDI, pour recevoir le rapport des Directeurs sur les affaires de l'année écoulée, pour l'élection d'un nouveau Bureau de Direction pour l'année cou- rante et pour la transaction d'autres affaires concernant la Compagnie.

Le livre de titres sera fermé du 29 janvier courant au 7 février prochain, les deux jours exclusivement.

Por ordre, J. N. BEAUDRY, Secrétaire.
Bureau de la Compagnie du Richelieu,
Montréal, 23 janvier 1866. jd—4

AVIS.
LES soussignés donnent par les présents avis qu'ils feront application à la pro- chaine assemblée du Conseil-de-Ville pour qu'il leur soit loisible d'être élus en tant que mem- bres des batteries qu'il occupe maintenant coin de la rue St. Maurice et de la rue Longueuil.

FRANKEL et MULLIN, jd—4
Montréal, 23 janvier 1866

Pension Demandée.
UN jeune Monsieur désire trouver une pension dans une famille canadienne- française où il n'y aurait pas d'autres pen- sionnaires ni d'enfants, et à 15 minutes de marche du Bureau de Poste.

Adressez, boîte 418, Bureau de Poste, Montréal.
Montréal, 23 janvier 1866. cf—4

Chambre des Notaires de Montréal.
LA prochaine assemblée régulière de la Chambre des Notaires de Montréal, aura lieu le QUINZE de FÉVRIER prochain, à ONZE heures A. M.

Por ordre, H. LAPPARE, Sec. C. N. M.
16 janv. afp—am—1

Cour de Circuit pour le District de Montréal.
JOSEPH CADORET, Demandeur.
ANTOINE DION, Défendeur.

LE trois Février prochain, à TROIS heures de l'APRÈS-MIDI, sur la Rue Craig près de la Petite Rue St. Antoine, dans la cité de Montréal, aura lieu la vente judiciaire de biens meubles et effets mobiliers du Défendeur saisis en cette cause, consistant en divers meubles et effets de ménage.

J. G. NOLIN, H. O. S. af—5
Montréal, 24 janvier 1866.

AVIS SPECIAUX.
LA Santé vaut-elle la peine d'un essai?—Si vous pensez que oui, lisez le ma- lade, vous êtes invité à suivre l'exemple de cette foule nombreuse de personnes qui ont trouvé, quand elles s'y attendaient le moins, du soulage- ment dans les *Pastilles Suédoises de Bristol*. Les études de leur opération médicale est large. Elles produisent non-seulement le meilleur effet sur les ma- ladies immédiates de l'estomac, du foie et des en- trailles, mais aussi dans un grand nombre de ma- ladies contingentes. Dans les spasmes et douleurs de toutes sortes, elles sont considérées par les médecins éminents aussi bien que par les hom- mes qui n'appartiennent pas à la profession, comme le plus complet de tous les remèdes. Elles re- courent à la nature, et ne produisent que des effets salutaires. Quand d'autres purgatives rendent le patient plus malade, elles réparent et rafraîchissent. Les apéritifs créent ordi- nairement le dégoût de la nourriture, mais ces pilules produisent l'appétit. Elles sont contenues dans des soles et peuvent être gardées sous tous les climats.

23 janvier. bs—9

LE PAIN Killer de Davis.—Une préparation proposée comme un baume pour les douleurs a été inventée par Perry Davis, de Providence, R. I. Sa popularité est devenue uni- verselle, et est à présent aussi populaire qu'elle l'a jamais été. Cette préparation peut être trou- vée dans l'armoire de toutes les familles, prête à être mise en usage, elle est si facile à manier, le meilleur article connu contre "toutes les dou- leurs du bras et de la tête."
Boston Bee, 23 janvier. bs—4

BRONCHITES, toux, asthme et tous les maux de gorge et de poitrine sont guéris par l'usage des "Pastilles Bronchitiques de Brown."
"J'ai été affligé d'une bronchite durant l'hiver dernier, et j'ai eu grand besoin de ce remède dans l'usage de vos PASTILLES BRONCHITQUES."
C. H. GARDNER, Principal de l'Institut pour les femmes, de Batavia, New-York.

Soulagement presque instantané pour l'asthme
RÉV. A. C. ENGLASTON, N. Y.

"J'ai beaucoup de plaisir à reconnaître l'effi- cacité de vos "Pastilles pour les Bronches", dans une affection de la gorge et de la voix, connue par le chant en public. Elles étaient ce qu'il me fallait, soulagement ma gorge et me rendant la voix, de manière que je pouvais chanter sans fatigue."
T. DUCHARME, Chantre à l'Eglise paroissiale, Montréal.

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU.
L'ASSEMBLÉE générale annuelle DES ACTIONNAIRES de la Com- pagnie du Richelieu aura lieu en son Bu- reau, à Montréal, MERCREDI, le 7 FÉVRIER prochain, à DEUX heures de l'APRÈS MIDI, pour recevoir le rapport des Directeurs sur les affaires de l'année écoulée, pour l'élection d'un nouveau Bureau de Direction pour l'année cou- rante et pour la transaction d'autres affaires concernant la Compagnie.

AVIS.
LES soussignés donnent par les présents avis qu'ils feront application à la pro- chaine assemblée du Conseil-de-Ville pour qu'il leur soit loisible d'être élus en tant que mem- bres des batteries qu'il occupe maintenant coin de la rue St. Maurice et de la rue Longueuil.

Pension Demandée.
UN jeune Monsieur désire trouver une pension dans une famille canadienne- française où il n'y aurait pas d'autres pen- sionnaires ni d'enfants, et à 15 minutes de marche du Bureau de Poste.

Chambre des Notaires de Montréal.
LA prochaine assemblée régulière de la Chambre des Notaires de Montréal, aura lieu le QUINZE de FÉVRIER prochain, à ONZE heures A. M.

Cour de Circuit pour le District de Montréal.
JOSEPH CADORET, Demandeur.
ANTOINE DION, Défendeur.

LE trois Février prochain, à TROIS heures de l'APRÈS-MIDI, sur la Rue Craig près de la Petite Rue St. Antoine, dans la cité de Montréal, aura lieu la vente judiciaire de biens meubles et effets mobiliers du Défendeur saisis en cette cause, consistant en divers meubles et effets de ménage.

ANNONCES DE LA CORPORATION
CORPORATION DE MONTREAL.
Département de la Police
AVIS public est par les pré- sents avis que les deux sections saisis du règlement de la Cité, chapitre XXX, seront strictement mises en vigueur:

Sec. 20.—"Aucun occupant ou personne ayant la charge d'aucune maison, partie de mai- son, magasin ou partie de magasin, bâtisse ou ou partie de bâtisse dans cette Cité, ne laissera la NEIGE S'ACCUMULER sur le toit des dites maisons ou bâtisses ou parties d'icelles, de manière à offrir du danger pour les passants, sous une pénalité n'ex- cédant pas VINGT DOLLARS, et un empri- sonnement n'excédant pas trente jours, pour chaque offense.

Sec. 21.—"La neige ou la glace accumulée ou formée sur les dits toits comme susdit, sera ENLEVÉE ou JETÉE A BAS par la personne ayant la charge des dites maisons ou bâtisses avant NEUF HEU- RES du matin; et elles prendront les pré- cautions nécessaires pour PRÉVENIR les passants des rues, sous une pénalité n'ex- cédant pas VINGT DOLLARS et un empri- sonnement n'excédant pas trente jours.

Par ordre, F. W. L. PENTON, Chef de Police.
Bureau du Chef de Police, Station Centrale, Montréal, 20 janvier 1866. cfsps1—3

AVIS public est par les pré- sents avis que les deux sections saisis du règlement de la Cité, chapitre XXX, seront strictement mises en vigueur:

Sec. 20.—"Aucun occupant ou personne ayant la charge d'aucune maison, partie de mai- son, magasin ou partie de magasin, bâtisse ou ou partie de bâtisse dans cette Cité, ne laissera la NEIGE S'ACCUMULER sur le toit des dites maisons ou bâtisses ou parties d'icelles, de manière à offrir du danger pour les passants, sous une pénalité n'ex- cédant pas VINGT DOLLARS, et un empri- sonnement n'excédant pas trente jours, pour chaque offense.

Sec. 21.—"La neige ou la glace accumulée ou formée sur les dits toits comme susdit, sera ENLEVÉE ou JETÉE A BAS par la personne ayant la charge des dites maisons ou bâtisses avant NEUF HEU- RES du matin; et elles prendront les pré- cautions nécessaires pour PRÉVENIR les passants des rues, sous une pénalité n'ex- cédant pas VINGT DOLLARS et un empri- sonnement n'excédant pas trente jours.

CORPORATION DE MONTREAL
BUREAU DES REVISEURS.
Avis Public
EST par le présent donné que le BUREAU DES REVISEURS nommé pour réviser la liste des rotours pour la prochaine Election Annuelle d'un MAIRE, et de CINQ SEILLERS, ainsi que pour les Elections Parle- mentaires, dans cette ville, S'ASSEMBLERA, à l'Hôtel-de-Ville, TOUS LES JOURS, à DIX heures du matin, depuis et après SAMEDI, le VINGT JANVIER courant, et tous les jours suivants, jusqu'à ce que toutes les dites listes de voteurs soient réglées; et que la révision des listes se fera dans l'ordre suivant, savoir:

Le bureau révisera :

Les listes des Quartiers EST, CENTRE et OUEST, SAMEDI, le 20 janvier courant;

La liste du Quartier STE. ANNE, LUNDI, le 23 janvier courant;

La liste du Quartier ST. ANTOINE, MARDI, le 24 janvier courant;

La liste du Quartier ST. LAURENT, MER- CREDI, le 24 janvier courant;

La liste du Quartier ST. LOUIS, JEUDI, le 25 janvier courant;

La liste du Quartier STE. MARIE, VENDREDI, le 27 janvier courant;

Et toutes personnes qui ont demandé à faire ajouter leurs noms à quelques-unes des dites listes ou qui ont objeté aux noms maintenant sur aucune des dites listes et demandent à les faire rayeur, ou qui sont en aucune manière in- téressés dans les dites listes, sont par le présent avis, invités à se présenter au dit Bureau aux jours ci-dessus mentionnés, pendant lesquels les listes dans lesquelles elles sont concernées seront révisées.

Par ordre, CHS. GLACKMEYER, Greffier de la Cité.
Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 9 janvier 1866. ca—145

CORPORATION DE MONTREAL.
PARIS
AVIS
EST par les présentes donné qu'en conséquence de la BAISSE EXTRAORDI- NAIRE DE L'EAU, à la date du canal de l'Aque- duc, et de la diminution de la force motrice qui en résulte, la provision d'eau sera, jusqu'à l'er AVRIL prochain, répartie comme suit:

Toute cette section de la cité qui se trouve au- dessous du niveau de la rue Sherbrooke recevra l'eau pendant SIX heures A. M. jusqu'à SEPT heures P. M. chaque jour. Et cette section de la cité qui se trouve au- dessus du niveau de la rue Sherbrooke et au- dessous, pendant SEPT heures P. M. jusqu'à SIX heures P. M.

Pendant ce temps la ville aura son appro- visionnement d'eau ordinaire lorsque les circon- stances le permettront.

(Par ordre) LOUIS LESAGE, Surintendant de l'Aqueduc.
Hôtel-de-Ville, Montréal, 11 janv. 1866. bm—146

CORPORATION DE MONTREAL.
PARIS
AVIS
EST par les présentes donné qu'en conséquence de la BAISSE EXTRAORDI- NAIRE DE L'EAU, à la date du canal de l'Aque- duc, et de la diminution de la force motrice qui en résulte, la provision d'eau sera, jusqu'à l'er AVRIL prochain, répartie comme suit:

Toute cette section de la cité qui se trouve au- dessous du niveau de la rue Sherbrooke recevra l'eau pendant SIX heures A. M. jusqu'à SEPT heures P. M. chaque jour. Et cette section de la cité qui se trouve au- dessus du niveau de la rue Sherbrooke et au- dessous, pendant SEPT heures P. M. jusqu'à SIX heures P. M.

Pendant ce temps la ville aura son appro- visionnement d'eau ordinaire lorsque les circon- stances le permettront.

(Par ordre) LOUIS LESAGE, Surintendant de l'Aqueduc.
Hôtel-de-Ville, Montréal, 11 janv. 1866. bm—146

CORPORATION DE MONTREAL.
PARIS
AVIS
EST par les présentes donné qu'en conséquence de la BAISSE EXTRAORDI- NAIRE DE L'EAU, à la date du canal de l'Aque- duc, et de la diminution de la force motrice qui en résulte, la provision d'eau sera, jusqu'à l'er AVRIL prochain, répartie comme suit:

Toute cette section de la cité qui se trouve au- dessous du niveau de la rue Sherbrooke recevra l'eau pendant SIX heures A. M. jusqu'à SEPT heures P. M. chaque jour. Et cette section de la cité qui se trouve au- dessus du niveau de la rue Sherbrooke et au- dessous, pendant SEPT heures P. M. jusqu'à SIX heures P. M.

Pendant ce temps la ville aura son appro- visionnement d'eau ordinaire lorsque les circon- stances le permettront.

(Par ordre) LOUIS LESAGE, Surintendant de l'Aqueduc.
Hôtel-de-Ville, Montréal, 11 janv. 1866. bm—146

CORPORATION DE MONTREAL.
PARIS
AVIS
EST par les présentes donné qu'en conséquence de la BAISSE EXTRAORDI- NAIRE DE L'EAU, à la date du canal de l'Aque- duc, et de la diminution de la force motrice qui en résulte, la provision d'eau sera, jusqu'à l'er AVRIL prochain, répartie comme suit:

Toute cette section de la cité qui se trouve au- dessous du niveau de la rue Sherbrooke recevra l'eau pendant SIX heures A. M. jusqu'à SEPT heures P. M. chaque jour. Et cette section de la cité qui se trouve au- dessus du niveau de la rue Sherbrooke et au- dessous, pendant SEPT heures P. M. jusqu'à SIX heures P. M.

Pendant ce temps la ville aura son appro- visionnement d'eau ordinaire lorsque les circon- stances le permettront.

(Par ordre) LOUIS LESAGE, Surintendant de l'Aqueduc.
Hôtel-de-Ville, Montréal, 11 janv. 1866. bm—146

CORPORATION DE MONTREAL.
PARIS
AVIS
EST par les présentes donné qu'en conséquence de la BAISSE EXTRAORDI- NAIRE DE L'EAU, à la date du canal de l'Aque- duc, et de la diminution de la force motrice qui en résulte, la provision d'eau sera, jusqu'à l'er AVRIL prochain, répartie comme suit:

Toute cette section de la cité qui se trouve au- dessous du niveau de la rue Sherbrooke recevra l'eau pendant SIX heures A. M. jusqu'à SEPT heures P. M. chaque jour. Et cette section de la cité qui se trouve au- dessus du niveau de la rue Sherbrooke et au- dessous, pendant SEPT heures P. M. jusqu'à SIX heures P. M.

Pendant ce temps la ville aura son appro- visionnement d'eau ordinaire lorsque les circon- stances le permettront.

(Par ordre) LOUIS LESAGE, Surintendant de l'Aqueduc.
Hôtel-de-Ville, Montréal, 11 janv. 1866. bm—146

Compagnie de Pétrole Lewellyn
A vendre au Bureau de LEWELLYN ET CIE., 131, Grande Rue St. Jacques.
On pourra se procurer toutes sortes de renseignements sur cette importante Compa- gnie.
A. PELLETIER, 129
25 nov. 129

ANNONCES DE LA CORPORATION
CORPORATION DE MONTREAL.
Département des Chemins.
AUX ENTREPRENEURS
DES soumissions enclenchées, adressées au soussigné et endossées "Soumis- sions pour la pierre," seront reçues au Bureau du Greffier de la Cité, jusqu'à QUATRE heures P. M., JEUDI, le 7 février prochain, pour

LE EXTRACTION ET LA LIVRAISON DE 500 Toises de Pierres Concassées.

A être prises sur le terrain de la Corporation de la Cité, situé entre le Réservoir et la rue, au bas de la propriété de Hugh Allan, Esq.

Les soumissions devront être en conformité avec les spécifications de la Cour Supérieure du Bas-Canada, qui l'on pourra voir au Bureau du soussigné, le 6 et après jeudi, le 25 du courant.

Elles devront être faites sur des formules en blanc que l'on pourra se procurer à ce Bureau et fournir les signatures de dix personnes respon- sables qui s'engageront à se porter cautions pour la due exécution de l'ouvrage.

On ne s'oblige d'accepter ni la plus basse ni même aucune des soumissions.

Par ordre, P. MACQUESTEN, Inspecteur de la Cité.
Bureau de l'Inspecteur de la Cité, Hôtel des Juges de la Cour Supérieure, Montréal, 25 Janvier, 1866. ca—5

ANNONCES DE LA CORPORATION
CORPORATION DE MONTREAL.
Département des Chemins.
AUX ENTREPRENEURS
DES soumissions enclenchées, adressées au soussigné et endossées "Soumis- sions pour la pierre," seront reçues au Bureau du Greffier de la Cité, jusqu'à QUATRE heures P. M., JEUDI, le 7 février prochain, pour

LE EXTRACTION ET LA LIVRAISON DE 500 Toises de Pierres Concassées.

A être prises sur le terrain de la Corporation de la Cité, situé entre le Réservoir et la rue, au bas de la propriété de Hugh Allan, Esq.

Les soumissions devront être en conformité avec les spécifications de la Cour Supérieure du Bas-Canada, qui l'on pourra voir au Bureau du soussigné, le 6 et après jeudi, le 25 du courant.

Elles devront être faites sur des formules en blanc que l'on pourra se procurer à ce Bureau et fournir les signatures de dix personnes respon- sables qui s'engageront à se porter cautions pour la due exécution de l'ouvrage.

On ne s'oblige d'accepter ni la plus basse ni même aucune des soumissions.

Par ordre, P. MACQUESTEN, Inspecteur de la Cité.
Bureau de l'Inspecteur de la Cité, Hôtel des Juges de la Cour Supérieure, Montréal, 25 Janvier, 1866. ca—5

ANNONCES DE LA CORPORATION
CORPORATION DE MONTREAL.
Département des Chemins.
AUX ENTREPRENEURS
DES soumissions enclenchées, adressées au soussigné et endossées "Soumis- sions pour la pierre," seront reçues au Bureau du Greffier de la Cité, jusqu'à QUATRE heures P. M., JEUDI, le 7 février prochain, pour

LE EXTRACTION ET LA LIVRAISON DE 500 Toises de Pierres Concassées.

A être prises sur le terrain de la Corporation de la Cité, situé entre le Réservoir et la rue, au bas de la propriété de Hugh Allan, Esq.

Les soumissions devront être en conformité avec les spécifications de la Cour Supérieure du Bas-Canada, qui l'on pourra voir au Bureau du soussigné, le 6 et après jeudi, le 25 du courant.

Elles devront être faites sur des formules en blanc que l'on pourra se procurer à ce Bureau et fournir les signatures de dix personnes respon- sables qui s'engageront à se porter cautions pour la due exécution de l'ouvrage.

On ne s'oblige d'accepter ni la plus basse ni même aucune des soumissions.

Par ordre, P. MACQUESTEN, Inspecteur de la Cité.
Bureau de l'Inspecteur de la Cité, Hôtel des Juges de la Cour Supérieure, Montréal, 25 Janvier, 1866. ca—5

ANNONCES DE LA CORPORATION
CORPORATION DE MONTREAL.
Département des Chemins.
AUX ENTREPRENEURS
DES soumissions enclenchées, adressées au soussigné et endossées "Soumis- sions pour la pierre," seront reçues au Bureau du Greffier de la Cité, jusqu'à QUATRE heures P. M., JEUDI, le 7 février prochain, pour

LE EXTRACTION ET LA LIVRAISON DE 500 Toises de Pierres Concassées.

A être prises sur le terrain de la Corporation de la Cité, situé entre le Réservoir et la rue, au bas de la propriété de Hugh Allan, Esq.

Les soumissions devront être en conformité avec les spécifications de la Cour Supérieure du Bas-Canada, qui l'on pourra voir au Bureau du soussigné, le 6 et après jeudi, le 25 du courant.

Elles devront être faites sur des formules en blanc que l'on pourra se procurer à ce Bureau et fournir les signatures de dix personnes respon- sables qui s'engageront à se porter cautions pour la due exécution de l'ouvrage.

On ne s'oblige d'accepter ni la plus basse ni même aucune des soumissions.

Par ordre, P. MACQUESTEN, Inspecteur de la Cité.
Bureau de l'Inspecteur de la Cité, Hôtel des Juges de la Cour Supérieure, Montréal, 25 Janvier, 1866. ca—5

ANNONCES DE LA CORPORATION
CORPORATION DE MONTREAL.
Département des Chemins.
AUX ENTREPRENEURS
DES soumissions enclenchées, adressées au soussigné et endossées "Soumis- sions pour la pierre," seront reçues au Bureau du Greffier de la Cité, jusqu'à QUATRE heures P. M., JEUDI, le 7 février prochain, pour

LE EXTRACTION ET LA LIVRAISON DE 500 Toises de Pierres Concassées.

A être prises sur le terrain de la Corporation de la Cité, situé entre le Réservoir et la rue, au bas de la propriété de Hugh Allan, Esq.

Les soumissions devront être en conformité avec les spécifications de la Cour Supérieure du Bas-Canada, qui l'on pourra voir au Bureau du soussigné, le 6 et après jeudi, le 25 du courant.

Elles devront être faites sur des formules en blanc que l'on pourra se procurer à ce Bureau et fournir les signatures de dix personnes respon- sables qui s'engageront à se porter cautions pour la due exécution de l'ouvrage.

On ne s'oblige d'accepter ni la plus basse ni même aucune des soumissions.

Par ordre, P. MACQUESTEN, Inspecteur de la Cité.
Bureau de l'Inspecteur de la Cité, Hôtel des Juges de la Cour Supérieure, Montréal, 25 Janvier, 1866. ca—5

ANNONCES DE LA CORPORATION
CORPORATION DE MONTREAL.
Département des Chemins.
AUX ENTREPRENEURS
DES soumissions enclenchées, adressées au soussigné et endossées "Soumis

